

Charte de l' A.K.A (Association Kali Angers)

L'Association Kali Angers (A.K.A), constituée exclusivement de sportifs bénévoles, s'attache à dispenser un enseignement de qualité, dans le respect des règles légales et des valeurs, prescriptions et usages des écoles martiales qu'elle représente.
Elle attend en retour de ses adhérents le respect total du code moral des arts martiaux, entre autres : rigueur, loyauté, constance dans l'effort, ainsi que le respect des consignes suivantes :

1 - LE CODE MORAL DES ARTS MARTIAUX

Le pratiquant se doit de respecter à tout instant le code moral des arts martiaux dans sa manière d'être et sa pratique martiale, que ce soit envers les partenaires, ainsi qu'avec les instructeurs du club. Ce code moral comprend les grands thèmes suivant (liste non exhaustive) : Le Courage et le Contrôle de soi, l'Amitié, la Sincérité, l'Honneur et la Dignité, la Modestie et l'Humilité, le Respect, la Tolérance, le Cœur, la Courtoisie et la Politesse, La Générosité, La Loyauté, la Sérénité, La Persévérance, etc...

Nota : Il est à noter que l'ensemble des techniques enseignées au sein du club ne peuvent être reproduites uniquement dans un cadre sportif, ne doivent être diffusées en dehors du club, et cela, dans le respect mutuel que les enseignants du club vous apportent.

2 - LE RITUEL

Le salut à plusieurs significations : Signifier au partenaire que je suis prêt, signifier que je suis disposé à apprendre, remercier son instructeur. Le salut s'impose à l'entrée et à la sortie de l'aire d'entraînement, en début et en fin de cours.

3 - LA POLITESSE

Le pratiquant accepte les règles explicites du Club : la ponctualité, l'écoute, le contrôle de ses actes et de ses paroles.

4 - LE RESPECT

Sur le tapis, mais aussi dans les vestiaires, éviter les mots et propos vulgaires ou insultants, les confrontations politiques ou religieuses. On attend des pratiquants qu'ils respectent les opinions, l'éducation et la culture des uns et des autres et qu'ils se conduisent courtoisement avec chacun.

5 - LA CONCENTRATION

Lorsque le professeur démontre et explique une technique, l'écoute et l'observation sont de rigueur.

6 - LA TENUE VESTIMENTAIRE

Pantalon de kimono/ Jogging / Short, T-shirt (voir avec le club)

7 - L'HYGIENE

Le fait de pratiquer des techniques en contact direct avec les partenaires impose à chacun d'être d'une hygiène irréprochable et d'avoir les ongles coupés (des lavabos et des douches sont à la disposition des pratiquants avant et après les cours).

Le port de bijoux est proscrit.

8 - CERTIFICAT MEDICAL

Il vous sera demandé de remplir le questionnaire de santé « QS – SPORT ».

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour votre licence sportive.

9 - LICENCE ET COTISATION

Les pratiquant(e)s doivent régler leur licence et leur cotisation au plus tard après le 3ème cours, sans attendre que les sommes dues leur soient réclamées.

10 - DROIT À L'IMAGE

L'image et la voix du licencié sont susceptibles d'être captés par tout moyen dans le cadre de l'activité de l'association. L'adhérent autorise l'ASSOCIATION KALI ANGERS à procéder à ces captations d'image et à les utiliser dans le cadre de l'association sur tout support de communication visuel quels qu'ils soient et notamment : site internet du club, calendriers sportifs, bulletins d'informations

L'adhérent dispose toutefois d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (article 34 de la loi n°78-17 « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978). Pour exercer ce droit, vous devez vous adresser aux responsables du bureau du club par voie écrite.

10 - RADIATION

Tout manquement aux règles ci-dessus mentionnées pourra entraîner la radiation immédiate de l'adhérent. Le conseil d'administration de l'AKA se réserve le droit entier de cette décision. Dans ce cas, le remboursement de la cotisation se fera au prorata du temps passé au club.

En aucun cas, les frais de licence, assurance, inscription ne sont remboursables.

Nom/prénom :

Date :

Signature :



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
TRAVAILLISTE

Questionnaire de santé "QS-SPORT" pour Sportif Majeur

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive*.

Le questionnaire est à utiliser pendant les 2 saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON**	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord de votre médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (Hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
* Le club peut exiger un certificat médical annuel		
**Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions:
Pas de certificat médical à fournir.
Simplement attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions:
Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence

Le sportif doit attester auprès du club avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT.



Fédération Française du Sport Travailleiste

Agrément du Ministère chargé des Sports N°13056 du 15 juin 1953

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Confédération Sportive Internationale du Travail

Siège administratif : 51, RUE DE LA GARE – 78370 PLAISIR

Tél. : 01.30.07.70.70 – Fax : 01.30.79.06.83 – Mail : f-f-s-t@orange.fr

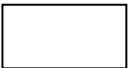
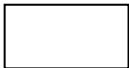
ATTESTATION – QUESTIONNAIRE DE SANTE

Pour le renouvellement de la licence sportive FFST – Sportif MAJEUR

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFST, je soussigné atteste avoir rempli le questionnaire de santé fixé par arrêté du ministère chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au Journal Officiel du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de la licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport,

J'ai répondu NON à chacune des Rubriques du questionnaire  	J'ai répondu OUI à au moins une des rubriques du questionnaire  
Dans ce cas : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence	Dans ce cas : je suis informé que je dois produire à mon club un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique du sport pour lequel je me licencie

ATTENTION AUX DISCIPLINES A CONTRAINTES PARTICULIERES : l'Alpinisme – la Plongée Subaquatique – la Spéléologie – Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par un KO (ex : Boxe Anglaise) – Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (Tir, Ball-trap, Biathlon) – Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidée (sport auto, karting et motocyclisme) – Les disciplines sportives aéronautique pratiquées en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme (ex : Voltige Aérienne) – Le parachutisme – Le Rugby à XV, à XIII et le Rugby à VII.

Pour ces disciplines, la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an.

Atteste avoir complété l'ensemble du questionnaire de santé « QS SPORT » et avoir répondu négativement à l'ensemble du questionnaire présenté.

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

Fait à :



"QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR SPORTIF MINEUR"

(arrêté du 7 mai 2021 - Art. A 231-3 - Annexe II-23)

**"QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU
RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FEDERATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION
SPORTIVE AUTORISEE PAR UNE FEDERATION DELEGATAIRE OU ORGANISEE PAR UNE FEDERATION AGREEE,
HORS DISCIPLINES A CONTRAINTES PARTICULIERES * "**

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐

Un garçon ☐

Ton âge : __ ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

* **Disciplines à contraintes particulières** : Alpinisme, plongée subaquatique, spéléologie, disciplines sportives pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par K-O, disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé, disciplines sportives aéronautiques pratiquées en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme, parachutisme, rugby à XV, rugby à XIII et rugby à VII.



Fédération Française du Sport Travailleur

Agrément du Ministère chargé des Sports N°13056 du 15 juin 1953

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Confédération Sportive Internationale du Travail

Siège administratif : 51, RUE DE LA GARE – 78370 PLAISIR

Tél. : 01.30.07.70.70 – Fax : 01.30.79.06.83 – Mail : f-f-s-t@orange.fr

ATTESTATION – QUESTIONNAIRE DE SANTE

Pour le renouvellement de la licence sportive FFST

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFST, je soussigné atteste avoir rempli le questionnaire de santé fixé par arrêté du ministère chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au Journal Officiel du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de la licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport,

J'ai répondu NON à chacune des Rubriques du questionnaire  	J'ai répondu OUI à au moins une des rubriques du questionnaire  
Dans ce cas : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence	Dans ce cas : je suis informé que je dois produire à mon club un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique du sport pour lequel je me licencie

ATTENTION AUX DISCIPLINES A CONTRAINTES PARTICULIERES : l'Alpinisme – la Plongée Subaquatique – la Spéléologie – Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par un KO (ex : Boxe Anglaise) – Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (Tir, Ball-trap, Biathlon) – Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidée (sport auto, karting et motocyclisme) – Les disciplines sportives aéronautique pratiquées en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme (ex : Voltige Aérienne) – Le parachutisme – Le Rugby à XV, à XIII et le Rugby à VII.

Pour ces disciplines, la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an.

J'atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » et avoir conjointement répondu négativement à l'ensemble des questions présentées.

NOM et Prénom du Représentant légal :

Date :

Signature :

Fait à :